

Le 19 avril 2019, les 3 élus CFDT présents au CHSCT étaient appelés à se prononcer sur les Risques Psycho Sociaux (RPS) et les impacts découlant des restructurations et du Plan Social annoncés le 07 novembre 2018.

Le rapport des experts, souligne de nombreux points d'alerte dans le domaine des RPS, à partir des entretiens réalisés avec les salariés.

Bien que la direction n'ait pris en compte aucune des demandes des élus ; ceux-ci ont fait le choix de rendre un avis « FAVORABLE » au Plan de Licenciements :

[...]

En outre, le PSE qui nous intéresse se fait alors que la Compagnie avait pris l'engagement devant le Tribunal de Commerce de ne pas le faire avant 2020. Il ne pourra se réaliser que si le Tribunal de Commerce l'autorise. Or les élus analysent plusieurs conséquences qui découleraient d'une annulation :

- *Cela irait à l'encontre de la volonté de la majorité des salariés, que ce soit parmi ceux qui partent ou ceux qui restent, qui souhaite que le processus suive son cours sans prendre de retard.*
- *Si ce PSE est annulé, il sera remplacé en 2020 par une autre procédure, attendue par les salariés comme plus défavorable que l'actuelle.*
- *La Compagnie, restant dans une situation tendue plus longtemps, sera plus en difficulté que maintenant, notamment parce que les Acquisitions ont cessé de répondre aux appels d'offre et sont aujourd'hui réellement condamnées au sein de CGG (ce qui n'était pas le cas lors des annonces stratégiques du 7 novembre 2018).*
- *Les aménagements liés au PSE, notamment les suspensions de contrats, les dispenses d'activité, les formations externes, les préparations à la pré-retraite pour les salariés potentiellement éligibles aux mesures d'âge, ainsi que les réorganisations de services, mais également la perte des compétences, ont d'ores et déjà commencé.*
- *Rester dans une situation bloquée pendant au moins six mois de plus serait très favorable au*

Développement de RPS. Bien que ce risque de blocage ne soit que potentiel, le fait même d'augmenter ce risque serait très mal perçu par une majorité de salariés.

Au vu de ces engagements et de cette analyse, les élus du CHSCT remettent un avis favorable. [...]

>> Le rendu d'avis complet est disponible sur notre site : <http://sngg.reference-syndicale.fr/...>

Le CHSCT a donc rendu un avis favorable pour des raisons qui ne correspondent en rien aux prérogatives du CHSCT. Sa mission est en effet de préserver la santé des salariés et de contribuer à la prévention des risques, et l'amélioration des Conditions de travail.

Le CHSCT a pris ainsi une grave responsabilité et engage la santé et les Conditions de Travail des salariés pour les mois et les années à venir.

En séance le représentant CGT s'est opposé au rendu de cet avis incompréhensible dans ces motivations.

Dans l'immédiat, cet avis fragilise les négociations toujours en cours du PSE.

IL conforte la position de la direction vis-à-vis du Tribunal de Commerce, en avalisant le non-respect des engagements.

Nous appelons les salariés à manifester d'autant plus vigoureusement leur exigence de poursuite des négociations, pour obtenir des conditions acceptables.

Appel à une AG à 11H00

Mercredi 24 avril 2019

dans le hall de Galiléo

Déclaration des représentants CGT au CHSCT du 19 avril 2019

Ce jour, les élus du CHSCT sont consultés sur les impacts de la mise en œuvre des restructurations et du PSE associé, suite à l'annonce de la direction générale du groupe en date du 7 novembre 2018.

[...]

En effet aucun plan d'action spécifique crédible n'a été mis en œuvre préalablement à l'annonce du plan de restructuration. Les informations communiquées au CHSCT le 18 février 2019, après l'annonce du plan, ne font que reprendre des mesures générales déjà annoncées dans le cadre du plan de prévention général de la société. De plus les mesures annoncées pour l'essentiel ne sont que des mesures curatives ou du niveau de la prévention tertiaire et non des mesures de prévention primaires.

Le rapport met notamment en évidence :

- **La surcharge de travail** latente qui va être aggravée par la nécessité de mettre en œuvre les restructurations annoncées, avec un effectif réduit.
- Ceci conduit de nombreux salariés à un surinvestissement dans leur fonction et des dépassements réguliers des horaires de travail. Plusieurs alertes ont déjà été lancées via les différentes instances (DP, CHSCT et CE)
- Un sondage a mis en évidence des horaires de travail réguliers de 43 H et + sur le site de Massy.
- Les personnels de l'acquisition avaient signalé des horaires de 15h00 à 18h00 par jour sur la mission Alsace.
- Ces alertes n'ont jamais été pris en compte par la direction et n'ont jamais fait l'objet de mesures correctives.
- **De plus la direction n'a toujours pas mis en place un dispositif de mesures des horaires de travail sur le site de Massy malgré les courriers de rappel de la DIRECCTE.**
- **Le système d'évaluation comprend** 12 critères comportementaux au détriment de 1 critère professionnel.
- Ce système d'évaluation pose question quant à sa pertinence et son objectivité, dans une entreprise de haute technologie où les salariés sont reconnus pour la maîtrise de leurs compétences et leur passion pour leurs métiers respectifs.
- Les représentants CGT renvoient la direction aux travaux précédents de l'instance du CHSCT sur ce sujet ; et ses recommandations, (CHSCT 2013).
- **Les représentants CGT rappellent à la direction son obligation de mettre en œuvre un système d'évaluation conforme à la législation française et au Code du travail.**
- **La mise en place du Bonus** trimestriel à la production de SI a été signalé par l'ensemble des chefs d'équipe comme « dégradant les conditions de travail » des équipes.
- **Sur ce point, les Représentants CGT demandent une meilleure prise en compte des observations de la hiérarchie opérationnelle et une revalorisation du rôle des managers de proximité ; Problématique qui va se révéler primordiale dans la période de transition qui s'ouvre.**
- **Le calendrier de mise en œuvre des restructurations en général ; et en particulier la fin des opérations de l'acquisition**, n'a à l'évidence pas été anticipé.
- Des alertes ont déjà été lancées sur l'incohérence du calendrier des opérations d'acquisition de la période d'été qui coïncident avec les opérations de démobilisation des moyens de l'acquisition.
-
- **La définition et la refonte des catégories professionnelles posent de profondes interrogations parmi les salariés.**

En conclusion :

Les représentants CGT au CHSCT contestent le bien fondé et la pertinence du plan d'affaire et des mesures de restructurations associées annoncées. Ils souhaitent alerter sur leurs mises en œuvre non maîtrisées et les impacts de ce plan de restructurations.

Les représentants CGT dénoncent la brutalité de l'annonce de la direction du 7 novembre 2018.

Ils dénoncent l'absence ou l'insuffisance des mesures préventives annoncées par la direction.

Ils alertent la direction et le CHSCT sur les risques de dégradation des conditions de travail qui pèsent sur les salariés compte des objectifs annoncés par la direction.

Dans le cadre des préconisations des experts, les représentants CGT demandent la mise en place de mesures de prévention primaire permettant notamment :

- D'anticiper et de maîtriser la surcharge de travail prévisible compte tenu des nécessités de la mise en œuvre des restructurations annoncées
- La mise en équation des moyens en personnel permettant d'assurer dans de bonnes conditions la période de transition qui arrive.
- La mise en place d'un décompte des horaires de travail affectif.
- La remise à plat du système d'évaluation et de bonus.
- Reconstruire le collectif de travail, entre autre, par la promotion et la valorisation des échelons hiérarchiques opérationnels, qui sont, selon nous, les mieux placés pour mettre en œuvre de manière optimale et dans de bonnes conditions pour les salariés les décisions de la direction.
-

EN l'état les représentants CGT au CHSCT considèrent que la direction ne répond pas de manière adaptée à son obligation de prévention des risques d'une manière générale, et plus particulièrement dans le cadre du plan de restructuration annoncé.

>> La déclaration CGT au CHSCT complète est disponible sur notre site : <http://sngg.reference-syndicale.fr/...>



cgt.cgg@gmail.com
Massy le 23 avril 2019



www.cgt-cgg.org